

**PROCÈS VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 octobre 2016 à 20h00**

-◇-◇-◇-◇-◇-

L'an deux mil seize et le vingt-deux octobre à huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CAMPIONE Nadine, Maire-Adjointe.

PRÉSENTS :

CASEL-AYMONETTI Thierry - MONCADA Philippe - HEMMERLÉ Jean-Pierre - MAURIÈS Patrick - MUGNIER Isabelle - HUYGHENS Bertrand - PETILLON Agnès - FRAPPAS Benoît.

ABSENTS EXCUSÉS :

PENET Jean-Yves - DIOC Nadine (a donné pouvoir à Th. CASEL) -PASSEMARD Véronique (a donné pouvoir à N. CAMPIONE) -SERVANT Gaël - MERCATELLO Jacques - LELY Patrick (a donné pouvoir à I. MUGNIER).

Agnès PETILLON a été élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour est modifié de la façon suivante :

- Retrait du point : demande de subvention auprès du SEDI
- Ajout du point : demande de subvention Culture dans le cadre du programme LEADER

Il est adopté par 12 voix POUR.

I / POINT D'INFORMATION

Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire.

1- Décision 2016-01

Suite à la délibération "Remise de dette" prise lors du conseil municipal du 24 septembre, il a été nécessaire de prévoir les crédits budgétaires pour la liquidation de cette opération comptable.

Le virement de crédit suivant a été réalisé :

1- Décision 2016-02

Un marché de maîtrise d'oeuvre VRD a été passé en juin 2015 avec le Cabinet Alp'Etudes.

L'avenant 1 a été validé en septembre 2015.

Du fait des modifications dans le phasage des travaux, il a été nécessaire de passer un avenant 2 qui redistribue les travaux sur les différentes phases.

Evolution du marché :

<u>Marché</u>		<u>Marché + Avenant 1</u>	
Tr. ferme :	7.850,00	Tr. ferme :	9.450,00
Tr. cond. 1 : 250.000 x 3,48% =	8.700,00	Tr. cond. 1 : 326.000 x 3,48% =	11.344,80
Tr. cond 2 : 250.000 x 3,48% =	8.700,00	Tr. cond. 2 : 257.000 x 3,48% =	8.943,60
Total	25.250,00		29.738,40
<u>Marché + avenants 1 + 2</u>			
Tr. ferme :	9.450,00		
Tr. cond. 1 : 406.000 x 3,48% =	14.128,80		
Tr. cond 2 : 198.000 x 3,48% =	6.890,40		
Total	30.469,20		

Ph. Moncada explique l'introduction de 2 modifications :

- City Park : Augmentation du budget global de 10 000€
- Anticipation des travaux de redressement Route de Fayarde et Côtes / parking, budget : 70 000€ en tranche conditionnelle dans l'appel d'offres. La part d'honoraires du maître d'œuvre augmente sur la phase projet qui passe de 29 000 à 30 000€.
- La partie aménagement devant l'épicerie est remise à plus tard.

Question d'I. Mugnier : si les travaux étaient intégrés dans la réfection complète du cœur de village, quelle serait la différence de coût ?

Ph. Moncada : qu'on l'intègre dans la phase I ou II des travaux, la différence est faible. Elle ne devait pas être traitée indépendamment de l'une ou l'autre des phases. Le dossier de subvention DETR ne peut être monté qu'en janvier. Entre 10 000 et 20 000€ sont attendus.

Vente du terrain : 8/11/16

Début des travaux : mai – juin 2017

Fin des travaux prévue pour l'été 2018

Th. Casel : le terrassement du City stade se fera pendant les vacances afin de ne pas déranger l'école. La question de l'éclairage du City stade est restée en suspens. Pas de décision pour l'instant.

II/ DEMANDE DE SUBVENTIONS

1- Auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place deux dispositifs distincts en faveur des communes :

- le "Plan en faveur de la ruralité" s'adresse aux communes de moins de 2.000 habitants, avec notamment une bonification pour les communes de montagne
- L'"Intervention en faveur des Bourgs Centres et Pôles de services" est destiné aux communes comprises entre 2.000 et 20.000 habitants.

Afin de prendre rang sur le "Plan en faveur de la ruralité", Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour solliciter une subvention pour :

1- Centre Bourg, Sécurisation de l'accès aux commerces 2016/80

Délibération :

Exposé des motifs :

VU les dispositifs en faveur des communes mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment le "Plan en faveur de la ruralité" qui s'adresse aux communes de moins de 2.000 habitants et comprenant une bonification pour les communes de montagne.

VU la délibération n° 2015/91 du 15 octobre 2015 par laquelle le Conseil municipal a sollicité une demande de subvention auprès du Conseil Régional Rhône-Alpes au titre du CDDRA pour l'opération "Centre Bourg, Phase 1"

CONSIDÉRANT que l'opération comprend deux phases :

- **Phase 1** : amélioration de la sécurité du carrefour de la route de Montferrat, création d'un plateau traversant, reprise des trottoirs depuis la mairie jusqu'au carrefour, création d'un parc public, création de deux quais bus sécurisés, aménagements nécessaires à l'implantation des 10 logements sociaux ainsi que le déplacement du monument aux morts.
- **Phase 2** : création d'une place publique revalorisée et d'un kiosque sur la place de l'épicerie, réaménagement du carrefour de la route des Maures et création d'un trottoir sécurisé pour l'accès à la salle des fêtes.

CONSIDÉRANT l'avancement du dossier, il apparaît que la sécurisation complète du carrefour serait mieux assurée en réalisant la phase 2-1 en même temps que la phase 1. La mise en sécurité de la traversée du centre bourg par la voirie départementale serait ainsi terminée ainsi que la création de parking pour les commerces permettant un accès PMR facilité.

Objet de la demande :

Travaux de la phase 2-1 :

- le déplacement de l'accès entre la voie communale n° 12a dite Route de Fayarde et Côtes et la RD50d.
- la création d'une poche de parking pour les commerces.

Montant de la dépense :

Le montant des dépenses s'établit comme suit :

- Travaux	58 625€HT
- Etudes, aléas et divers 15%	8 793€HT
Soit un total de	67 418€ HT

Plan de financement :

Le financement se fera de la façon suivante :

- subvention du Conseil Régional : 20 225,40€ (30%)

- subvention du Conseil Départemental : 33 709,00€ (50%)
- autofinancement : 13 483,60€ (20%)

Demande de subvention au Conseil Régional au titre du Plan en faveur de la ruralité

Il résulte de la modification du calendrier de réalisation des travaux de sécurisation de l'accès aux commerces et création de stationnements pour les commerces.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de demander la subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Plan en faveur de la ruralité pour un montant de 20.225,40€
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

2- City Park 2016/81

Th. Casel : la consultation se fera début 2017 pour un démarrage des travaux en mai juin. Demande à la Région dans le cadre du Plan en faveur de la ruralité.

B. Frappas : Pourquoi pas une demande globale ?

Ph. Moncada : l'intérêt de diviser les demandes évite que tout soit refusé.

Th. Casel : la pluralité des objectifs permet de demander des aides multiples.

P. Mauriès : il y a certainement une économie d'échelle du fait de regrouper les travaux.

Th. Casel : tout le terrassement du mémorial a été sorti du projet pour que le concepteur s'engage seul sur la durabilité de la réalisation.

Délibération :

Exposé des motifs :

Madame la Présidente de séance rappelle à l'assemblée que notre commune ne compte qu'un seul équipement sportif, le terrain de football au stade du Grand Bois.

Elle indique que dans le cadre de l'aménagement du Centre Bourg et pour diversifier les équipements sportifs, il est envisagé de créer un terrain multisport junior de type "City Park". Cet équipement d'environ 200 m2 permet d'accueillir différentes pratiques sportives telles que foot, hand, basket, tennis, tennis ballon, badminton et volley.

Ce nouvel espace pourrait être utilisé par un nombreux public :

- les jeunes ados de 12 à 17 ans qui trouveront là un espace de rencontre et de pratique répondant à leurs besoins.
- les associations sportives intercommunales qui interviennent sur Biliou, les jeunes adhérents de l'animation jeunesse intercommunale "Locoactive" cofinancée par les cinq communes du tour du lac ainsi que le centre de loisirs (CLSH) accueilli actuellement par notre commune pendant les vacances d'été.
- les enfants du groupe scolaire Petit Prince, dans le cadre des pratiques sportives liées au socle de compétences pendant le temps scolaire et les enfants pratiquant les activités périscolaires (TAP).

Cette plateforme de jeux est estimée à 45.000€ HT soit 54.000€ TTC comprenant :

- * Tvx de plateforme de jeux20.000€ HT
- * Equipement City Park17.000€ HT
- * Honoraires divers 5.000€ HT
- * Imprévus et aléas divers3.000€ HT

Madame la Présidente informe le Conseil municipal que ces travaux peuvent-être subventionnés par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes qui vient d'approuver le dispositif "Plan en faveur de la ruralité" lequel s'adresse aux communes de moins de 2000 habitants et qui soutient également les communes de montagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE :

- d'effectuer une demande de subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif "Plan en faveur de la ruralité".
- que le financement se fera de la façon suivante :

. Conseil Régional	12.150€ (27%)
. Conseil Départemental de l'Isère	8.550€ (19%)
. Centre National pour le Dev. du Sport.....	9.000€ (20%)
. Réserve Parlementaire	6.300€ (14%)
. Autofinancement	9.000€ (20%)
- que l'échéance de réalisation est fixée au 1er semestre 2017 ;
- de charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

3- Chemin rural du Grand Bilieu 2016/82

I. Mugnier : Est-ce qu'il y a eu un état des lieux des besoins similaires sur la commune ?

B. Frappas : Est-ce que la Région a une enveloppe définie ? La montée Maljonin qui est très endommagée pourrait également faire l'objet d'une demande de subvention.

Ph. Moncada : Il faudrait faire une étude. On pourrait se dire que si on n'a pas un certain pourcentage de subvention, on ne fera pas les travaux.

I. Mugnier est embêtée de demander une subvention si on ne connaît pas les autres besoins de même type.

B. Frappas donne l'exemple de sa future construction sur les collines : Est-ce que le fait d'avoir eu le permis de construire engage la mairie à lui aménager l'accès ?

I. Mugnier pense que l'aventure peut être risquée pour la commune car cela crée un précédent.

Ph. Moncada pense que la Chambre d'Agriculture pourra participer et rappelle qu'on ne fera faire les travaux que si on obtient les financements. La règle pourra s'appliquer à d'autres demandes.

Délibération :

Exposé des motifs :

Madame la Présidente de séance informe l'assemblée que la ferme "Gaec Les Jonquilles", à vocation laitière, est soumise à de nouvelles normes en matière de collecte du lait. En effet, le camion de collecte du lait ne doit plus accéder aux installations en traversant la cour de la ferme. Un nouvel accès doit être créé et celui-ci ne peut se faire que sur le chemin rural dit "Chemin rural du Grand Bilieu aux Cochettes". Ainsi, il est nécessaire de créer une couche de roulement sur le chemin rural, sur environ 110 ml, par un goudron bicouche "béton bitumineux" qui permettra le passage d'engins de fort tonnage.

Avant de réaliser ces travaux et afin de préserver ce nouvel aménagement, il est envisagé de créer un collecteur d'eaux pluviales qui permettra de gérer les eaux pluviales qui endommagent régulièrement le chemin rural lors de forts orages. Ainsi, les eaux pluviales provenant du chemin rural et de la voie communale seront canalisées et conduites dans un exutoire naturel.

Objectif des travaux :

Les travaux envisagés concernent :

- la création d'une couche de roulement sur le chemin rural dit "Chemin rural du Grand Bilieu aux Cochettes", sur environ 110 ml,
- la création d'une canalisation d'eaux pluviales dont l'origine est située sur le même chemin rural jusqu'au vallon de Brenetière.

Le montant des travaux s'élève à 49.294,77€ HT soit 59.153,72€ TTC comprenant :

Voirie	20.781,00€ HT
Réseaux humides	27.078,00€ HT
Travaux divers	1.435,77€ HT

Madame la Présidente informe le Conseil municipal que ces travaux peuvent-être subventionnés par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes qui vient d'approuver le dispositif "Plan en faveur de la ruralité" lequel s'adresse aux communes de moins de 2000 habitants et qui soutient également les communes de montagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 3 abstentions, DÉCIDE :

- d'effectuer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

- que le financement se fera de la façon suivante :

- . subv. de la Région..... 19.717,91€ (40%)
- . subv. Conseil Départemental de l'Isère 18.732,01€ (38%)
- . autofinancement 10.844,85€ (22%)

- que l'échéance de réalisation est fixée au 1er semestre 2017 ;

- de charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

2- Auprès du Conseil Départemental

1- Sécurisation du carrefour entre la RD 50d et la Route de Fayarde et Côtes 2016/83

Délibération :

Exposé des motifs : VU la délibération n° 2015/93 du 15 octobre 2015 par laquelle le Conseil municipal a sollicité une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère au titre de

l'aménagement de sécurité de la Traversée du village, phase 1, Carrefour RD50d / Route de Montferrat / Route du Tissage.

CONSIDÉRANT que l'opération comprend deux phases :

- **Phase 1** : amélioration de la sécurité du carrefour de la route de Montferrat, création d'un plateau traversant, reprise des trottoirs depuis la mairie jusqu'au carrefour, création d'un parc public, création de deux quais bus sécurisés, aménagements nécessaires à l'implantation des 10 logements sociaux ainsi que le déplacement du monument aux morts.

- **Phase 2** : création d'une place publique revalorisée et d'un kiosque sur la place de l'épicerie, réaménagement du carrefour de la route des Maures et création d'un trottoir sécurisé pour l'accès à la salle des fêtes.

CONSIDÉRANT l'avancement du dossier, il apparaît que la sécurisation complète du carrefour serait mieux assurée en réalisant la phase 2-1 en même temps que la phase 1. La mise en sécurité de la traversée du centre bourg par la voirie départementale serait ainsi terminée.

Objet de la demande :

Travaux de la phase 2-1 :

- le déplacement de l'accès entre la voie communale n° 12a dite Route de Fayarde et Côtes et la RD50d.
- la création d'une poche de parking pour les commerces permettant ainsi un accès PMR facilité.

Montant de la dépense :

Le montant des dépenses s'établit comme suit :

- Travaux	58 625€HT
- Etudes, aléas et divers 15%	8 793€HT
Soit un total de	67 418€ HT

Plan de financement :

Le financement se fera de la façon suivante :

- subvention du Conseil Départemental : 33 709€ (50%)
- autofinancement : 33 709€ (50%)

Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la dotation départementale

Il résulte de la modification du calendrier de réalisation des travaux de sécurisation du carrefour entre la RD50d et la route de Fayarde et Côtes d'effectuer une demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère, au titre de la phase 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de demander la subvention au Conseil Départemental au titre de la dotation départementale pour un montant de 33.709€
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

2- Petit Biliou - Réseau eaux pluviales et création d'une chicane 2016/84

JP Hemmerlé explique le projet : Il y a un problème de sécurité routière et d'inondation de riverains. Il faut reprofiler la route pour collecter les eaux et les rediriger, ainsi qu'aménager une voie piétonne avec des chicanes (les personnes rentrant dans Biliou devront ralentir).

I. Mugnier : Pourquoi anticiper alors que le Pays Voironnais devrait reprendre la compétence dans ce domaine ? Ce sera une obligation en 2018.

JP Hemmerlé : On a besoin de répondre à une triple problématique dont on connaît le coût maintenant, suite à l'étude réalisée.

I. Mugnier demande à voir l'étude, elle met un « bémol » sur ce projet.

B. Huyghens rappelle qu'on est dans de la demande de subvention et pas dans la réalisation de travaux.

Ph. Moncada dit que GEMAPI est dans les rivières et pas dans la problématique eaux pluviales. Il voit mal le Pays Voironnais gérer ça.

I. Mugnier demande encore un plan global avec une logique d'équité. Demande d'éviter le raisonnement au coup par coup, que l'on n'attende pas que les gens se plaignent pour agir.

B. Huyghens : Des problèmes nouveaux surgissent au fur et à mesure de l'urbanisation.

Délibération :

Exposé des motifs : Madame la Présidente de séance informe l'assemblée qu'il existe dans le hameau du Petit Biliou, au niveau de la RD 50d, des problèmes récurrents d'inondation et de sécurisation des piétons. Une étude de faisabilité a été réalisée pour :

- la création d'un mini collecteur des eaux pluviales sur la RD 50d avec traversée de chaussée sur environ 50ml.

- la création d'une chicane sur le même lieu afin de ralentir la circulation de la RD50d, à l'entrée du hameau dans le sens Charavines/Bilieu.

Le montant de la dépense s'établit comme suit :

- Travaux collecteur eaux pluviales 7 853,75€HT

- Travaux chicane 2 595,00€HT

Soit un total de 10 448,75€ HT

Madame la Présidente invite le Conseil municipal à délibérer afin d'obtenir une subvention du Conseil Départemental de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions, DÉCIDE :

- de demander la subvention au Conseil Départemental pour un montant de 5 224,38€

- que le financement se fera de la façon suivante :

. subvention du Conseil Départemental : 5 224,38€ (50%)

. autofinancement : 5 224,38€ (50%)

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

3- Petit Bilieu - Aménagement de sécurité le long de la RD 50d par la création d'un cheminement piéton 2016/85

Un champ permet d'aménager un chemin jusqu'à l'arrêt de bus.

I. Mugnier dit que la commission mobilité du Pays Voironnais a évoqué l'accès piétonnier au lac. Le Pays Voironnais n'était pas au courant de ce projet.

Délibération :

Exposé des motifs :

Madame la Présidente de séance informe l'assemblée qu'une étude de faisabilité a été réalisée afin d'améliorer la sécurité des piétons le long de la RD50d, à l'entrée du hameau du Petit Bilieu dans le sens Charavines / Bilieu.

Les travaux de cet aménagement de sécurité consistent en la création d'un cheminement piéton sur environ 150 ml avec reprofilage de la voirie sur environ 50ml.

Le montant de la dépense s'élève à 37.347,80€ HT.

Madame la Présidente invite le Conseil municipal à délibérer afin d'obtenir une subvention du Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre des aménagements de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions, DÉCIDE :

- de demander une subvention au Conseil Départemental, au titre des aménagements de sécurité, pour un montant de 18 673,90€

- que le plan de financement se fera de la façon suivante :

. subvention du Conseil Départemental : 18 673,90€ (50%)

. autofinancement : 18 673,90€ (50%)

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

4- Cheminement piéton en prolongement des jardins de la curiosité partagée 2016/86

Délibération :

Exposé des motifs :

Madame la Présidente de séance informe l'assemblée qu'une étude de faisabilité a été réalisée afin d'améliorer le déplacement "mode doux".

Les travaux de cet aménagement consistent en la création d'un cheminement piéton sur la parcelle AC 384, propriété de la commune, depuis le terrain des jardins de la curiosité partagée jusqu'au chemin rural du David qui fait face à l'Impasse du Bardonnnet.

Le montant de la dépense s'élève à 12.447,75€ HT.

Madame la Présidente invite le Conseil municipal à délibérer afin d'obtenir une subvention du Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre des aménagements de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de demander une subvention au Conseil Départemental, au titre des aménagements de sécurité, pour un montant de 6 223,87€

- que le financement se fera de la façon suivante :

- . subvention du Conseil Départemental : 6 223,87€ (50%)
- . autofinancement : 6 223,88€ (50%)
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

5- Semaine intercommunale de la Culture 2017 2016/87

En 2016 le budget était de 8 300€, avec 1 000€ de subvention du Département, 1 300€ de recettes de la billetterie (5 spectacles seulement étaient payants. Environ 70 personnes par spectacle). Il est resté 310€ à la charge de la commune de Biliou.

En 2017, la Semaine Intercommunale de la Culture se passera du 12 au 21 mai. Le programme est en cours de préparation.

Avis de plusieurs personnes présentes dont Isabelle : La semaine culturelle est importante compte tenu des tarifs proposés et du fait qu'elle amène la culture à proximité des habitants.

Délibération :

Exposé des motifs :

En septembre 2015, sous l'impulsion de la municipalité de Biliou, il a été créé une Commission Intercommunale de la Culture du Tour du lac et Chirens dont l'objet est l'organisation annuelle d'une Semaine Intercommunale de la Culture dans le but :

- de renforcer le lien intercommunal ainsi que le lien avec la population,
- de promouvoir la Culture en la rendant accessible au plus grand nombre,
- de faire connaître le monde du spectacle,
- de répondre aux attentes de chacun en diversifiant les modes culturels (théâtre, danse, musique, lecture),
- de laisser une place aux associations et aux scolaires pour faire connaître leurs projets culturels et en montrer l'aboutissement.

La 1ère Semaine Intercommunale de la Culture s'est déroulée du 11 au 19 juin 2016 avec un ou deux spectacles chaque jour dans des communes différentes. Un bilan moral et financier a été réalisé avec l'ensemble des communes participantes et il a été décidé de reconduire cette formule en 2017.

Comme en 2016, les dépenses engagées seront prises en charge par la Commune de Biliou, porteur du projet, et les 5 autres communes s'engagent à reverser leur quote-part.

Madame la Présidente de séance propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- d'effectuer une demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour un montant de 1.000€
- que la subvention sera versée à la Commune de Biliou, porteur du projet, et qu'elle viendra en déduction de la quote-part de chaque commune.
- de charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

3- Programme LEADER - Semaine intercommunale de la Culture 2017 2016/88

Délibération :

Exposé des motifs :

En septembre 2015, sous l'impulsion de la municipalité de Biliou, il a été créé une Commission Intercommunale de la Culture du Tour du lac et Chirens dont l'objet est l'organisation annuelle d'une Semaine Intercommunale de la Culture dans le but :

- de renforcer le lien intercommunal ainsi que le lien avec la population,
- de promouvoir la Culture en la rendant accessible au plus grand nombre,
- de faire connaître le monde du spectacle,
- de répondre aux attentes de chacun en diversifiant les modes culturels (théâtre, danse, musique, lecture),
- de laisser une place aux associations et aux scolaires pour faire connaître leurs projets culturels et en montrer l'aboutissement.

La 1ère Semaine Intercommunale de la Culture s'est déroulée du 11 au 19 juin 2016 avec un ou deux spectacles chaque jour dans des communes différentes. Un bilan moral et financier a été réalisé avec l'ensemble des communes participantes et il a été décidé de reconduire cette formule en 2017.

Comme en 2016, les dépenses engagées seront prises en charge par la Commune de Biliou, porteur du projet, et les 5 autres communes s'engagent à reverser leur quote-part.

Madame la Présidente de séance propose de solliciter une subvention dans le cadre du programme LEADER.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- d'effectuer une demande de subvention dans le cadre du programme LEADER.
- que la subvention sera versée à la Commune de Bilieu, porteur du projet, et qu'elle viendra en déduction de la quote-part de chaque commune.
- de charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

III/ CONVENTION

1- MTR CHIRENS - Convention de financement d'un poste en contrat à durée déterminée du 1er mars 2016 au 31 décembre 2016/89

Th. Casel : La convention a pris fin au 31/08. Le Pays Voironnais prend la compétence « lecture publique » au 1^{er} janvier 2017. Beaucoup d'incertitude sur 2017 pour les financements.

N. Campione dit que si seulement 20% du temps est financé, ce ne sera pas viable, bien qu'une bénévole intervienne le jeudi à la bibliothèque de Chirens. Un courrier sera envoyé au Pays Voironnais pour cette que les animations bibliothèque perdurent pendant les activités périscolaires. Avec le transfert de compétence au Pays Voironnais, on risque de payer autant pour moins de service.

B. Frappas demande si on sait ce qui est subventionnable sur le plan ruralité ?

N. Campione : Uniquement l'investissement (elle énumère la liste de ce qui est possible sur l'aménagement du territoire).

B. Frappas : Pourquoi ne pas demander une subvention pour la maison des associations ?

N. Campione et P. Mauriès : Il faut qu'il y ait un projet avec un minimum de 3 000€ et 40% du projet.

I. Mugnier demande un retour sur l'enquête menée sur la maison des associations.

Th. Casel : Difficile d'arriver à un règlement intérieur aux différentes réunions car le débat a tourné sur les problèmes d'accessibilité. 5 associations sur 17 sont partantes. L'idée est de lancer le projet pour donner aux autres l'envie de venir. Ça avance lentement. Concernant le problème d'accessibilité à l'étage, il est proposé de faire les réunions à la salle Vercors. Une participation symbolique de 20€ par association a été décidée par le groupe qui s'est réuni.

B. Huyghens connaît une maison des associations qui fonctionne sans avoir les accès handicapés. Il faut se renseigner sur la législation.

Ph. Moncada : On le traitera le moment venu (un bureau et une salle de réunion accessibles pourraient suffire).

I. Mugnier : Pourquoi ne pas utiliser l'ancienne école pour les réunions ?

Ph. Moncada : Pas sûr qu'il y ait l'accessibilité PMR avec la pente à 5% ...

Délibération :

Madame la Présidente de séance rappelle au Conseil Municipal que les communes de Bilieu, Massieu et Velanne ont souhaité s'associer à la commune de Chirens dans le cadre du développement du fonds documentaire et des activités de la médiathèque tête de réseau (MTR) de Chirens pour permettre :

- aux lecteurs de notre commune d'être accueillis dans les mêmes conditions que ceux de la commune siège,
- aux personnes déléguées par notre commune d'être reçues pour participer à la vie de la médiathèque,
- d'associer notre commune à la mise en place de toutes actions nouvelles,
- de se déplacer, d'accueillir en classes et offrir des animations aux enfants scolarisés de notre commune,
- de partager les projets autour de la lecture et de la culture avec les scolaires et les publics de notre commune,
- de participer aux Temps d'Activités Périscolaires (3 heures par semaine tout au long de l'année scolaire),
- de mettre en place un point lecture (1 heure par semaine) sur notre commune accueillant les lecteurs de la bibliothèque municipale de Chirens résidant à Bilieu,

VU la délibération n° 2015/107 du 28 novembre 2015 approuvant la convention de financement des postes d'agents de bibliothèque et animation en CAE et la convention de développement du fonds documentaire du 1er septembre 2015 au 31 août 2016.

VU la délibération n° 2016/52 du 27 mai 2016 validant le transfert de la compétence "lecture publique" à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais au 1er janvier 2017.

CONSIDÉRANT que les activités avec la MTR de Chirens vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2016

Madame la Présidente indique qu'il est nécessaire de passer une convention avec la Commune de Chirens, pour le financement d'un poste en contrat à durée déterminée du 1er mars 2016 au 31 décembre

2016, dont la durée hebdomadaire est de 22 heures et dont les missions sont d'aider au fonctionnement et aux activités de la médiathèque tête de réseau (MTR) de Chirens. Le montant de la participation des communes associées est calculé en fonction du nombre d'habitants, soit pour Biliou : 803,74€, pour la période.

Où l'exposé de Madame la Présidente, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement d'un poste en contrat à durée déterminée du 1er mars 2016 au 31 décembre 2016 à la médiathèque tête de réseau (MTR) de Chirens. Ladite convention fixe la participation de la commune de Biliou à **803,74€ pour la période.**
- que la convention est valable jusqu'au 31 décembre 2016.
- que les crédits seront prévus au budget communal.
- de charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

Vidéophone école :

I. Mugnier indique qu'il existe une application qui permet la connexion directe avec le smartphone de la personne concernée, ce qui permet qu'elle puisse voir qui se présente où qu'elle soit dans l'école.

Borne de rechargement pour les véhicules électriques :

Une question est posée sur l'implantation de cette borne. Ph. Moncada précise que ce sera réalisable sur les places de parking qui vont être créées.

PLU :

- I. Mugnier demande la date de la réunion publique concernant le PLU ?

Ph. Moncada dit que le lancement de la procédure sera probablement en janvier avec délibération du Conseil municipal. Il est nécessaire de lancer une consultation auprès de cabinets urbanistes (appel à candidature et remise d'offre - MAPA).

I. Mugnier : Pour ce qui concerne l'avocat.

N. Campione : Une procédure est en cours par le biais de notre nouvel avocat.

Communes nouvelles :

I. Mugnier : Quid des réunions qui devaient être programmées ?

N. Campione indique qu'elle est allée avec Thierry à une réunion à ce sujet avec les 4 communes. Entre temps Paladru et le Pin ont fait leur regroupement à 2. Avant d'aller plus loin, il faudrait une réunion entre nous, pour définir la position de Biliou sur ce sujet.

Tennis couverts :

Th. Casel : Une bonne nouvelle sur le montant des subventions : Département : 41%, ADETR : dossier à refaire pour obtenir 15% du total. La Fédération de Tennis participe à hauteur de 24 000€ soit environ 75% du total qui se situe entre 450 000 et 650 000€ HT.

Do Ré Mi Fa Sol Lac :

I. Mugnier indique qu'il faut éponger les 3 000€ de déficit de l'exercice 2015/2016.

Proposition de la mairie de Biliou de mettre 1 000€ compte tenu du nombre d'adhérents.

Le rapprochement avec une école de musique est envisagé (Chirens ? ...). L'assemblée générale sera le 4 novembre 2016.

□□□□□